

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 101

chargée de l'examen du : **Postulat POS 25/038 de M. Ilias Panchard et consorts**
«Recenser et limiter l'influence des géants du tabac à Lausanne»

Présidence :	M. Olivier THORENS (Les Verts).
Membres présents :	M. Ilias PANCHARD (Les Verts) ; Mme Marlyse AUDERGON (rempl. Mme Benvenuti (Les Verts)) ; Mme Gaëlle MIELI (rempl. Mme Devallonné Dinbali (soc.)) ; Mme Séverine GRAFF (soc.) ; M. Roland PHILIPPOZ (soc.) ; M. Frédéric STEIMER (soc.) ; Mme Coralie DUMOULIN (rempl. M. Hurni (PLR)) ; Mme Mathilde MAILLARD (rempl. Mme Blanc (PLR)) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; Mme Magali CRAUSAZ (rempl. Mme Meinherz (EàG)) ; M. Jean-Marc BÉGUIN (rempl. Mme Cavalli (v'lib))
Membres excusés :	M. Günter HANISCH (UDC).
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Simon AFFOLTER, secrétaire municipal, remplace M. Grégoire JUNOD, syndic et directeur de Culture et Développement urbain.
Invité-e(-s) :	--.
Notes de séances	M. Léopold Tschanz.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : mardi 17 juin 2025

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 16 h 50

Le postulant rappelle le contexte de son dépôt qui fait suite à un premier postulat déposé en 2018 intitulé « Pour une meilleure protection de la jeunesse face à la fumée passive » et qui demandait une interdiction de fumer sur les places de jeu et aux alentours des écoles. La réponse de la Municipalité était défavorable à la demande et notre Conseil a refusé cette réponse en plénum.

Suite à cela, quatre nouveaux postulats ont été déposés de manière groupée sur la thématique du tabac : deux reprennent les demandes principales (interdiction de fumer sur les places de jeu et aux alentours des écoles) et un postulat demande de renforcer les politiques de sensibilisation dans ce domaine (auprès des jeunes/adolescents et des adultes). Enfin, le présent postulat demande de détailler les liens entre la Ville et l'industrie du tabac, notamment dans le domaine de la culture et demande aussi à la Ville de renoncer à tout partenariat avec l'industrie du tabac lorsqu'elle soutient des projets, qu'ils soient culturels, sportifs ou autre. Le postulant et son groupe politique justifient ces propositions par la nécessité d'agir au niveau cantonal et communal en raison des difficultés d'appliquer ce type de

Conseil communal de Lausanne

mesures au niveau fédéral malgré l'acceptation par la population de l'initiative visant à limiter et/ou interdire la publicité du tabac auprès des enfants et des jeunes.

Deux commissaires demandent s'il existe des cas concrets connus de liens directs ou indirects entre la ville et les cigarettiers et si la ville a des règles en matière de subventions.

M. le secrétaire municipal informe que l'association suisse pour la prévention du tabac a déjà interpellé à deux reprises la Ville de Lausanne (en 2021 et 2023) sur ses liens avec l'industrie du tabac et qu'une enquête concernant les services de la culture et des sports (à priori les plus concernés) n'a pas mis en évidence de convention directe. Cependant, l'enquête ayant été limitée à ces deux services, il ne peut exclure que des liens entre une entité subventionnée par la commune et l'industrie du tabac puisse exister. M. le secrétaire municipal informe par ailleurs que la Ville de Lausanne entretient des relations informelles avec l'industrie du tabac présente sur son territoire (deux rencontres informelles par an) en rappelant que c'est une pratique commune avec les actrices et acteurs économiques importants de la ville.

Le postulant cite des exemples connus et déclarés de liens avec l'industrie du tabac, à l'instar du soutien de Philip Morris à la Fondation de l'Hermitage, ou encore du concert d'un saxophoniste au théâtre de Beaulieu soutenu par Japan Tobacco International. Le postulant précise que l'enjeu est avant tout d'étudier ce type de liens indirects avec l'industrie du tabac et invite la commune à une certaine transparence. Il rappelle que la demande de ce postulat vise à assurer une cohérence de la politique globale de la ville vis-à-vis du tabac, en particulier si elle vient à répondre favorablement aux postulats cité plus haut.

En réponse à un commissaire, M. le secrétaire municipal dit qu'il n'y a pas de directive générale concernant l'octroi de subventions par la ville et explique qu'une analyse d'opportunité est faite par rapport à chaque demande, que le sponsoring d'autres partenaires est un critère important pour la Ville, et que selon le type de sponsor, la ville n'entrerait vraisemblablement pas en matière.

Un commissaire souligne qu'il est évoqué dans le postulat et la discussion essentiellement des liens entre l'industrie du tabac et la culture et s'étonne de parler de la grande influence du tabac sur la politique en Suisse et questionne l'existence d'une telle influence sur la politique lausannoise. Il rappelle aussi les pratiques usuelles de grandes entreprises implantées localement, telle que la BCV ou la Vaudoise, qui soutiennent la vie locale. Le postulant dit ne pas bien comprendre le but du postulat, reproche son ton accusateur et regrette l'incohérence de s'attaquer davantage au tabac qu'à d'autres problèmes telles que les drogues.

Une commissaire rappelle le projet de règlement de Mme Pauline Blanc qui a pour but de mettre en place des règles claires concernant l'octroi de subvention par la ville de Lausanne et qui doit être voté par le plénum encore. Elle explique que lors de la discussion de la commission traitant du règlement susmentionné, il avait été dit qu'il existe souvent des règles non écrites variables selon les secteurs et les services. La commissaire regrette qu'il n'y ait pas à ce jour des règles plus harmonisées, claires et transparentes. Aussi, la commissaire pense que le travail demandé à

Conseil communal de Lausanne

l'administration avec le présent postulat serait important pour probablement seulement peu de cas de liens entre l'industrie du tabac et la Ville de Lausanne, et que ces cas sont probablement ceux déjà connus. Aussi, elle salue l'initiative de la Fondation de l'Hermitage qui a été chercher de l'argent privé plutôt que celui du contribuable.

Une commissaire estime que M. le secrétaire municipal n'est pas en mesure d'informer de manière complète les liens entre l'industrie du tabac et la Ville de Lausanne, justifiant d'autant plus un état des lieux détaillé, et rappelle l'importance de réfléchir au type de sponsoring et du public cible des événements faisant l'objet de subvention, de manière notamment à protéger les jeunes.

Une commissaire exprime son soutien, malgré quelques réserves, au «pack» de postulats et plus particulièrement sur les projets de prévention. Elle estime nécessaire d'avoir une réponse «noir sur blanc» de la Municipalité sur les liens entre la ville de Lausanne et l'industrie du tabac.

Plusieurs commissaires expriment l'importance de l'image de la ville et que celle-ci ne soit pas associée aux géants du tabac. Des commissaires rappellent que l'on parle ici de la Ville de Lausanne et non pas d'industrie du tabac en particulier ni de savoir si ce qu'elles font est bien ou mal ou si leur emplacement à Lausanne est bon ou non, mais qu'il s'agit bien pour la ville d'assumer une position claire et éthique par rapport à des produits fortement addictifs.

Une commissaire s'inquiète de la 3^e proposition du postulat en déplorant le risque d'étendre cette mesure à d'autres industries de produits générant des dépendances, en citant l'exemple de la Fête fédérale de gymnastique dont un des principaux sponsors était un fabricant de bière. La commissaire dit que beaucoup de festivals à Lausanne ont des stands de cigarettiers et que c'est vraisemblablement en raison de partenariats avec l'industrie du tabac. Elle s'inquiète dès lors des conséquences pour l'organisation d'événements culturels et sportifs à Lausanne et conclut en disant qu'il ne faut pas minimiser la demande réelle qui se cache derrière le présent postulat qui, à son avis, ne demande pas juste un état des lieux (qui serait peut-être le bienvenu) mais qui veut surtout que l'on prenne des mesures qui lui paraissent porter vraiment atteinte à l'offre culturelle et sportive lausannoise.

Un commissaire rappelle le problème de santé publique lié au tabac et cite l'OMS qui stipule que le tabagisme est une des plus graves menaces pesant sur la santé publique mondiale. Il rappelle les chiffres de mortalité attribués au tabagisme dans le monde et en Suisse et qu'il est la première cause de décès évitable. Il rappelle que la Suisse est positionnée avant-dernière dans le classement mondial des pays concernant l'influence des géants du tabac sur les autorités publiques ou les politiques. Il cite une étude menée par Unisanté sur la population romande et publiée récemment en mentionnant les chiffres de consommation du tabac, le fait que 90% des personnes interrogées considèrent que l'État a le devoir de protéger les jeunes de l'industrie du tabac, que deux tiers pensent qu'une majorité de parlementaires privilégient l'industrie du tabac par rapport à la population et que la majorité estiment que l'extérieur des lieux de formation, les arrêts de bus, les parcs publics ou les plages devraient être non fumeur. Pour toutes ces raisons il conclut en soutenant le postulat et ses objectifs.

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire dit que la prévention est bien nécessaire, et pas uniquement pour le tabac mais pour tous les produits addictifs. Un autre commissaire estime qu'il existe d'autres problèmes de santé importants tel que l'obésité ou l'alcool, et qu'un débat sur les industries pouvant être associées à la ville ou non serait nécessaire. Bien que le tabac soit problématique, il estime réducteur de s'attaquer uniquement à cette industrie et invite à aller au-delà du tabac dans la logique visant à détailler les partenariats avec la ville et qu'il faudrait aussi étudier les partenariats au cas par cas en raison de la manne financière qui est parfois nécessaire.

Le postulant se veut rassurant quand à la 3^e proposition de son postulat et estime que la Municipalité, au regard notamment des précédents dépôts concernant le tabac, ne mettra certainement pas en danger les manifestations culturelles et sportives ayant lieu à Lausanne.

Conclusion(s) de la commission : Par 9 OUI, 3 NON et 0 abstention, la commission accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Lausanne, le 2 septembre 2025

Le rapporteur/la rapportrice :
Olivier THORENS